

**PROPOSITION DE RÉVISION DES
PRINCIPES DIRECTEURS
POUR LES SITES WEB
PARLEMENTAIRES**

En 2000, l'Union interparlementaire (UIP) a publié un document intitulé «Principes directeurs relatifs au contenu et à la structure des sites web parlementaires». L'avant-projet de texte qui suit est une tentative d'actualiser ce document important en tenant compte des nouvelles technologies et des habitudes qui ont fait leur apparition ces dernières années. Un groupe d'experts est pour le moment en train d'évaluer et de corriger les principes directeurs proposés ci-après, et accueillerait volontiers les commentaires des participants à la conférence ainsi que des autres intervenants.

Les commentaires doivent être envoyés par courriel à Jeffrey Griffith, conseiller en chef et président du groupe consultatif sur les sites web au Centre mondial pour les TIC au parlement, à l'adresse suivante: jeff@jandjgriffith.com. Un exemplaire en ligne du projet de texte se trouve sur le site web du Centre mondial:

www.ictparliament.org/worldparliamentconference2008/documentation.htm

Beaucoup des principes directeurs présents dans la publication de l'UIP ont été repris dans cet avant-projet. Les nouveaux principes qui ne figuraient pas dans la première liste de l'UIP, mais qui sont proposés ici, sont indiqués par un double astérisque** à la fin du texte. Quelques principes dont la formulation d'origine a été substantiellement modifiée sont aussi marqués d'un double astérisque.

Les questions et les problèmes éditoriaux qui requièrent encore réflexion sont entre crochets [].

Origine et contexte

Pour les citoyens, l'internet est devenu la plus importante fenêtre sur le travail de leur corps législatif. Il offre un moyen dynamique aux parlements pour communiquer avec les citoyens et améliorer la compréhension du public au sujet du rôle et des responsabilités du pouvoir législatif. Dans les pays où l'internet est largement répandu, il est devenu pour la population le moyen principal d'information sur les faits et gestes des membres du parlement, ainsi que sur les lois votées ou rejetées par le corps législatif. Vu l'augmentation continue de l'accès aux télécommunications haut débit sur le plan mondial, cela deviendra une réalité pour la quasi-totalité des pays fonctionnant avec un corps législatif.

Les sites web parlementaires sont aussi des outils importants pour les membres, commissions, leaders et fonctionnaires du corps législatif lui-même. Ils sont souvent le moyen le plus rapide et le plus fiable d'obtenir des exemplaires des projets de loi, de consulter les agendas, de se procurer les résumés des mesures adoptées en commission et les textes des documents de commission, ainsi que de savoir ce qui s'est dit, et comment ont voté les autres membres. Ils sont devenus un élément essentiel permettant aux parlementaires d'accomplir leur travail législatif et leur mission de contrôle.

Les sites web parlementaires officiels ne sont cependant pas la seule source pour les citoyens et les parlementaires d'obtenir des informations sur le pouvoir législatif. Des sites web traitant de politique générale, de questions législatives et de contrôle sont gérés par la société civile, des groupes de lobbying, des partis politiques et des sociétés commerciales. C'est dans les pays à haut revenus essentiellement que l'on trouve sur le web un large panel de sources fournissant des informations similaires à celles diffusées sur les sites parlementaires. Ces sources ont souvent un point de vue particulier et émettent des commentaires sur le travail du parlement. Ces sites vont probablement continuer à se développer à l'échelle planétaire, étant donné que l'accès à la technologie s'améliore et que les questions économiques et politiques s'entrecroisent de plus en plus au niveau mondial.

Vu cette augmentation du nombre de sources diffusant informations et opinions sur des questions de politique générale, il est d'autant plus important que le site officiel du pouvoir législatif fasse autorité, soit neutre et fournisse une information appropriée, correcte et complète. Le site web doit être facile à comprendre et à utiliser, accessible à tous et gratuit. Enfin, il doit être bien géré et entretenu de façon à ce qu'il puisse grandir selon les besoins des citoyens comme des membres, suivre les avancées technologiques et soutenir les objectifs du parlement.

Durant la dernière décennie, les objectifs des sites web parlementaires ont évolué pour devenir plus complexes et plus ambitieux. Au début, le but était de fournir des informations de base sur l'histoire, les fonctions et les membres du corps législatif. Ils ont rapidement été sollicités pour fournir les exemplaires des textes officiels de proposition de loi, puis les comptes rendus intégraux des débats, les résumés des mesures adoptées en séances plénières et les exemplaires des documents de commission. Avec l'apparition du web interactif, on leur a demandé d'inclure des outils qui

encouragent la communication bi-latérale entre les parlementaires et les citoyens, en invitant ces derniers à partager leurs opinions, et peut-être en les impliquant dans le processus de création de politiques.

Les sites web ont aussi dû fournir de meilleures méthodes d'accès. En plus de disposer des copies des textes, beaucoup de membres et de citoyens utilisent maintenant des moteurs de recherche pour trouver des documents et des discours précis. Des services d'alerte leur permettent d'être avertis de l'introduction d'une proposition de loi, des changements apportés à une proposition, du classement des documents de commission, des activités et des discours des membres. De plus, ils peuvent s'informer au sujet du parlement via divers media comme la télévision et la télé-diffusion sur le web, soit en direct, soit en consultant les archives sur demande.

Les parlements ont encore été mis au défi pour optimiser la maniabilité d'utilisation de leurs sites en assurant leur lisibilité et leur facilité d'utilisation. Ils ont aussi dû améliorer leur accessibilité en garantissant qu'ils pouvaient être consultés par tous, y compris les personnes souffrant d'un handicap. Et ils ont dû s'intéresser à diverses questions connexes, telles que des langues officielles multiples et la fracture numérique pouvant mener à l'exclusion de certains citoyens de la toile.

Les principes directeurs pour les sites web doivent refléter ce nombre croissant d'objectifs et les dernières technologies fiables disponibles pour les atteindre. Les principes directeurs publiés par l'Union interparlementaire (UIP) en 2000 constituaient une excellente base pour construire des sites web efficaces. La technologie et les pratiques des parlements ont cependant évolué ces dernières années, et il est devenu important de mettre à jour ces principes pour suivre ces changements. Comme mentionné dans l'introduction des *Principes directeurs* de l'UIP, «*La technologie de l'internet évolue en permanence. Il pourra donc être nécessaire de revoir et de mettre à jour les principes directeurs, à la lumière des évolutions future.*»

Fondées sur les avancées de la technologie et des sites web parlementaires durant la dernière décennie, les recommandations que l'on propose aborderaient les domaines suivants:

1. informations de base sur le parlement,
2. textes et état d'avancement des propositions de loi,
3. documents et activités des commissions,
4. retranscription des débats et mesures adoptées en séance plénière,
5. outils d'accès et de diffusion,
6. facilité d'utilisation et accessibilité,
7. communication interactive entre citoyens et membres,
8. contrôle et gestion.

De plus, les recommandations doivent souligner la nécessité de la qualité des informations fournies, en particulier leur caractère exact, approprié, complet et clair. Elles doivent également mentionner l'importance grandissante des standards ouverts afin de favoriser le partage et la préservation les documents législatifs.

Lors de la mise à jour des principes directeurs, il est également essentiel de noter la propagation de l'usage des sites web par les commissions et les membres. Dans beaucoup de parlements, les commissions jouent un rôle-clef dans le processus législatif et la mission de contrôle. Ce rôle peut considérablement varier d'un pays à l'autre selon les règles et les procédures propres à celui-ci. C'est pourquoi les principes directeurs pour les sites web des commissions méritent une étude spécifique qui pourra prendre en compte les différentes particularités des parlements en ce qui concerne ces organes. Toutefois, étant donné la portée des mesures adoptées en commission et des documents de commission dans le processus législatif de beaucoup de pays, ces comptes-rendus devraient être inclus dans les recommandations révisées sur les sites web parlementaires.

Les sites web de membres se développent aussi en nombre et en importance potentielle. Néanmoins, ces sites ont souvent des buts, des règles et des objectifs différents qui régissent leur création et leur emploi. C'est pourquoi on suggère de considérer la conception d'un projet séparé pour l'élaboration de recommandations concernant les sites web des parlementaires.

AVANT-PROJET DE PRINCIPES DIRECTEURS POUR LES SITES WEB PARLEMENTAIRES

1. Informations générales sur les personnes, l'organisation et le travail du parlement

1.1 Accès au parlement

Recommandé

- A. Informations pratiques sur l'accès à l'édifice, à la bibliothèque et aux archives parlementaires; [question éditoriale générale: est-ce que tous les principes peuvent être considérés «le cas échéant», permettant ainsi de ne pas rappeler cette précision à chaque principe?]
- B. Plan de la répartition des sièges dans la salle de séance;
- C. **Promotion** du site web parlementaire auprès des membres et des citoyens, ainsi que de la façon d'y accéder;**
- D. Une page (imprimée et en ligne) expliquant le **plan du site**.**

Facultatif

- E. «Visite guidée» virtuelle des locaux du parlement.

1.2 Histoire du parlement

- A. Bref historique de l'institution parlementaire nationale.

1.3 Fonctions et activités du parlement

Recommandé

- A. Vue d'ensemble de la **composition et des fonctions** du parlement national et de ses organes constitutifs, accompagnée d'une description du rôle propre à chaque chambre (si le parlement est bicaméral) et aux organes non pléniers (commissions, etc.);
- B. Vue d'ensemble sur la **procédure parlementaire** et le **déroulement habituel des activités**;
- C. Texte intégral du **règlement intérieur**, des règles de procédure ou des documents normatifs ayant une finalité similaire;
- D. Texte de la **Constitution**;
- E. Liste des **assemblées parlementaires internationales et régionales** dont le parlement est membre;
- F. **Statistiques** sur les activités de la législature en cours;
- G. Organigramme du **Secrétariat général** du parlement accompagné d'éléments d'information sur le Secrétaire général/greffier (nom et autres données pertinentes) et sur les **autres chefs de bureau indépendants**;

Facultatif

- H. Textes des **communiqués de presse officiels** du parlement;
- I. **Statistiques** sur les activités de la législature précédente.**

1.4 Responsables élus et fonctionnaires

Recommandé

- A. **Biographie succincte** du président du parlement ou de la chambre;

B. Brève description des **pouvoirs et prérogatives** du président;

C. Noms des vice-présidents.

[Les chefs de parti devraient-ils être ajoutés ici?]

1.5 Organes parlementaires

[Doit-on effectuer une distinction entre les commissions et les autres organes? Quels doivent être les liens entre ces principes et ceux du deuxième chapitre ci-après qui aborde les documents de commission?]

Recommandé

A. Liste **complète des organes parlementaires non pléniers**, avec hyperliens vers les pages consacrées à chacun de ces organes;

B. Description du **mandat** et des **compétences** de chaque organe parlementaire;

C. **Composition** de chaque organe parlementaire et nom du **président** et des **vice-présidents**;

D. Information sur le **travail en cours** et les réunions à venir;

E. **Programme** des réunions et auditions tenues par chaque organe parlementaire;

F. **Résumé** des **mesures législatives** et de contrôle **adoptées**;**

G. **Coordonnées** de chaque organe (adresses, numéros de téléphone et fax, adresse électronique);

H. **Documents**, dont les rapports, les auditions, les communiqués de presse et autres matériaux pertinents, se rapportant au travail de chaque organe;**

I. Composition et autres informations actuelles et historiques pertinentes concernant le **Groupe national à l'Union interparlementaire**, les **groupes parlementaires d'amitié**, ainsi que les **délégations nationales aux assemblées parlementaires internationales et régionales** dont le parlement est membre.

1.6 Membres du parlement

Recommandé

A. Liste mise à jour de **tous les membres du parlement** (législature en cours) avec une **biographie succincte** et des informations sur la circonscription de chaque parlementaire, l'appartenance politique et la participation aux commissions parlementaires, plus un lien hypertexte vers le site personnel du parlementaire;

B. Liste avec une biographie succincte de **tous les membres du parlement de toutes les législatures précédentes**, assorties des dates clairement indiquées;

C. **Coordonnées** de chaque membre du parlement, y compris leur adresse électronique;

D. Liste des **anciens parlementaires qui ont démissionné durant la législature en cours ou ont perdu leur mandat pour toute autre raison**;

E. **Affichage des votes** de chaque parlementaire;

Facultatif

F. Informations générales sur le **statut des membres du parlement**, par exemple, immunité parlementaire, inviolabilité, indemnités, etc.

1.7 Système électoral

Recommandé

A. **Description de la procédure électorale** (mode de scrutin, circonscriptions, qui vote, qui peut être élu, mode de désignation des candidats, qui conduit les élections, etc.);

B. Résultats des dernières élections par **parti politique** et par **circonscription**;

- C. **Composition actuelle** des groupes politiques et des coalitions de partis;
- D. Liens vers les sites web des partis.

1.8 Publications

Recommandé

- A. Liste des **publications et des documents disponibles** du parlement dans le format à la fois imprimé et numérique, ainsi que la manière de les obtenir; [développé à partir de la version originale.]
- B. Publications et documents disponibles via différents moyens, dont l'achat traditionnel sur place, la commande en ligne avec livraison, ainsi que le téléchargement. [développé à partir de la version originale.]

1.9 Hyperliens externes

Recommandé

- A. Site web de l'autre chambre dans un parlement bicaméral;
- B. Sites web de la **présidence, du gouvernement, des cours constitutionnelles et suprêmes**;
- C. Sites web des différents ministères et administrations;
- D. Sites web des **assemblées des États fédérés/provinces**;
- E. Sites web des **partis politiques nationaux**;
- F. Sites web individuels des **parlementaires**;
- G. Site web de l'Union interparlementaire (UIP);
- H. Sites web des autres **organisations parlementaires** internationales, régionales et sous-régionales;
- I. Sites web des **parlements nationaux** d'autres pays.

2. **Processus législatif et contrôle**

2.1 Activités législatives et de contrôle

Recommandé

- A. Explication schématique du **processus législatif**;
- B. **Glossaire** de procédure parlementaire;
- C. **Agenda législatif** et ordre du jour de la session en cours (séance plénière et commissions);
- D. **État d'avancement du travail législatif en cours** par numéro d'ordre des projets/propositions de loi, sujet, intitulé, date, cote de document, organe parlementaire, etc.

2.2 Propositions de loi

Recommandé

- A. Texte et état d'avancement de **toutes les propositions de loi de la session en cours****;
- B. Texte et état d'avancement de **toutes les propositions de loi de la session précédente****.

[Doit-on inclure ici un principe qui recommanderait que le parlement fournisse le texte et l'état d'avancement des propositions de loi de toutes les sessions précédentes? Cette question s'applique au point 2.3 Activités et documents de commission, et 2.4 Activités et documents de séance plénière ci-dessous.]

2.3 Activités et documents de commission

Recommandé

- A. Texte des **documents de commission**, dont les rapports, procès-verbaux, auditions, votes et autres activités de la **session en cours**;**
- B. Texte des **documents de commission**, dont les rapports, procès-verbaux, auditions, votes et autres activités de la **session précédente**.**

[Doit-on énoncer une recommandation distincte pour chaque type de document de commission?]

2.4 Activités et documents de séance plénière

Recommandé

- A. Résumé des mesures adoptées pendant la **session plénière en cours** et le **texte des déclarations et débats**;**
- B. Résumé des mesures adoptées pendant la **session plénière précédente** et le **texte des déclarations et débats**.**

[Les résumés doivent-ils être listés séparément des textes des déclarations et débats?]

2.5 Budget et législation financière

Recommandé

- A. Fournir des informations sur le **budget et la législation financière**, ainsi que sur les mesures qui rendent ce domaine politique plus facile à trouver et à comprendre.**

2.6 Questions et pétitions parlementaires adressées à l'exécutif

Recommandé

- A. Texte des **questions et des pétitions parlementaires** adressées au gouvernement (branche exécutive) de la **session en cours**;
- B. Texte des **questions et des pétitions parlementaires** adressées au gouvernement (branche exécutive) de la **session précédente**.**

2.7 Liens vers des informations et des documents spécifiques

Recommandé

- A. Liens vers des **documents parlementaires** et des éléments d'information concernant les propositions de loi et les activités de contrôle;**
- B. Liens vers des **documents gouvernementaux** et des éléments d'information concernant les propositions de loi et les activités de contrôle;**
- C. Liens vers des **documents de la société civile** et des éléments d'information concernant les propositions de loi et les activités de contrôle.**

2.8 Qualité de l'information

Recommandé

- A. Établir un manuel ou des procédures et des systèmes automatisés pour garantir l'**exactitude** des propositions de loi disponibles sur le site web;**
- B. S'assurer que le texte des propositions de loi, ainsi que des rapports et mesures qui les accompagnent, sont disponible sur le site web **dès qu'ils sont disponibles pour les responsables et les parlementaires**;**
- C. Fournir du **matériel explicatif** permettant de comprendre le mieux possible les textes législatifs et les étapes de procédure;**

- D. Fournir du matériel qui **explique le contexte** et **estime l'impact possible** des propositions de loi;**
- E. Proposer au moins un des types principaux de document législatif - proposition de loi, document de commission ou débat en séance plénière - dans un **format standard ouvert**.**

3. Outils d'accessibilité

3.1 Moteurs de recherche et bases de données

Recommandé

- A. Proposer un **moteur de recherche** accédant aux bases de données parlementaires et pouvant être utilisé par les membres, le personnel et le public pour effectuer des recherches et classier selon des critères majeurs tels que les mots du texte, l'état d'avancement de la législation, les dates des mesures, les sponsors, les commissions, les partis politiques et autres éléments, ainsi que demandé par la majorité, les commissions et les membres;**
- B. Proposer des **bases de données** dans lesquelles l'on peut rechercher des informations et des documents de la session en cours:**
 - 1) des informations sur les membres;**
 - 2) l'affichage des votes des parlementaires;**
 - 3) toutes les propositions de loi;**
 - 4) les rapports de commission, les procès-verbaux, les auditions, les votes et autres documents parlementaires;
 - 5) le résumé des mesures adoptées en séance plénière et le texte des déclarations et des débats en séance plénière;**
 - 6) le texte des questions et pétitions parlementaires adressées à l'exécutif.**
- C. Proposer des **bases de données** dans lesquelles l'on peut rechercher les informations et des documents disponibles des sessions précédentes:**
 - 1) des informations sur les membres;**
 - 2) l'affichage des votes des parlementaires;**
 - 3) toutes les propositions de loi;**
 - 4) les rapports de commission, les procès-verbaux, les auditions, les votes et autres documents parlementaires;
 - 5) le résumé des mesures adoptées en séance plénière ainsi que le texte des déclarations et des débats;**
 - 6) le texte des questions et pétitions parlementaires adressées à l'exécutif.**
- D. Offrir la possibilité de **lier les recherches de textes de séances plénières à la diffusion télévisée ou télé-diffusion** de la session.**

3.2 Télévision et télé-diffusion sur le web

Recommandé

- A. Diffuser en télévision ou sur le web les **sessions en séance plénière importantes en direct**;**
- B. Fournir les archives des sessions en séance plénière télévisées ou télédiffusées afin de permettre leur **vision sur demande**;**
- C. Diffuser en télévision ou sur le web les **réunions en commission importantes en direct**;**
- D. Fournir les archives des réunions en commission télévisées ou télédiffusées afin de permettre leur **vision sur demande**;**

- E. Diffuser en télévision ou sur le web les **autres événements parlementaires importants en direct**;**
- F. Fournir les archives des autres événements parlementaires importants télévisés ou télédiffusés afin de permettre leur **vision sur demande**.**

3.3 Services d'alerte

Recommandé

- A. **Services d'alerte** (courriel, RSS ou autres technologies adéquates) permettant aux parlementaires et au public d'être informés sur:
 - 1) les introductions et les changements dans l'état d'avancement et les textes de la législation,**
 - 2) les activités des membres,**
 - 3) les activités des commissions,**
 - 4) les activités en séance plénière.**

4. Outils d'interactivité

4.1 Retour d'information

Recommandé

- A. Un **mécanisme permettant le retour d'information**: les utilisateurs peuvent ainsi adresser leurs commentaires et leurs questions sur toutes les sections du site web;
- B. Information sur les possibilités et les **moyens recommandés pour contacter les parlementaires, les commissions et les fonctionnaires** du parlement en personne, par téléphone, par courrier et via l'internet.**

4.2 Communication entre les parlementaires et les citoyens

Recommandé

- A. Possibilité de contacter les membres, les commissions et les fonctionnaires du parlement par **courriel non structuré ou préconfiguré**;**
- B. Outils permettant aux membres, commissions et fonctionnaires de **recevoir, gérer et répondre aux courriels** des citoyens et de la société civile de façon efficace;**
- C. **Outils interactifs** permettant les blogs, les forums, les discussions et les pétitions en ligne, ainsi que les autres nouveaux moyens d'interagir avec les citoyens;**
- D. **Essai et mise en œuvre** de nouvelles méthodes favorisant l'interaction entre le parlement et les citoyens suivant l'apparition des technologies et leur utilité pour les parlements; [à mettre dans *Facultatif***]

Facultatif

- E. Systèmes permettant les **sondages d'opinion en ligne** quand le sujet est suffisamment important et que le résultat peut être utile.

5. Facilité d'utilisation¹, accessibilité² et conception générale

5.1 Validation par l'utilisateur

Recommandé

- A. Mener une **validation par l'utilisateur** et employer d'autres méthodes de vérification de la **facilité d'utilisation** pour assurer que l'agencement et l'utilisation du site sont compréhensibles par les publics cibles;**
- B. Mener une **validation par l'utilisateur** chaque fois que des changements majeurs sont apportés à l'agencement et au mode de fonctionnement du site web.**

5.2 Standards d'accessibilité

- A. Appliquer les **standards W3C** et les autres standards d'application afin d'assurer que le site web peut être visité par des personnes souffrant d'un handicap.**

5.3 Langues

Recommandé

- A. Dans les pays qui ont deux ou plusieurs langues officielles, la totalité du contenu du site parlementaire doit être disponible dans **au moins une des langues officielles**; [Ceci devrait-il être corrigé par «dans toutes les langues officielles»?]
- B. Une version complète ou partielle du site doit aussi être proposée dans l'une des langues de la communication internationale, généralement l'anglais [l'anglais doit-il être spécifié, ou non?]. Si une version partielle est disponible, elle doit fournir en priorité... [résumés des mesures législatives et des propositions de loi principales?].

5.4 Éléments de conception généraux

Recommandé

- A. Inclure les «bons» éléments de conception suivants:
 - 1) foire aux questions,
 - 2) nouveautés,
 - 3) plan du site,
 - 4) à propos de,**
 - 5) vacances de postes
- B. Favoriser le **téléchargement rapide** de documents longs lors des visites sur le site;
- C. Permettre et favoriser le **téléchargement haut débit** de tous les fichiers dans un **format standard ouvert**, pour permettre l'intégration des informations et des documents parlementaires dans d'autres systèmes et sites web du gouvernement, de la société civile et du secteur privé;**
- D. Permettre l'utilisation de **différents navigateurs** et assurer la **retrocompatibilité** des nouveaux éléments et des contenus avec les navigateurs les plus fréquemment utilisés;
- E. Fournir des informations et des documents qui conviennent aux **publics cibles**.

¹ La facilité d'utilisation fait ici référence aux méthodes scientifiques pour déterminer comment concevoir des sites web et des pages web, de façon à ce qu'ils soient clairs et compréhensibles pour leurs publics cibles.

² L'accessibilité fait ici référence aux méthodes permettant aux personnes souffrant d'un handicap visuel, auditif ou autre de comprendre et utiliser un site web.

6. Contrôle et gestion

6.1 Dirigeants, autorités et soutien

- A. S'assurer que le site web a l'approbation et le soutien des plus hautes autorités parlementaires et administratives;**
- B. Assurer un financement à long terme et un personnel formé (interne, externe ou en combinaison);**
- C. Assurer une infrastructure technique adéquate et sécurisée.**

6.2 Vision stratégique et planification

- A. Définir les objectifs du site web par écrit;**
- B. Définir les besoins des publics cibles par écrit.**

6.3 Rôles et responsabilités

- A. Constituer une équipe responsable du caractère approprié et exact du contenu.**
- B. Assurer un niveau élevé de collaboration entre le personnel responsable du contenu et celui responsable des systèmes techniques.**

6.4 Promotion et intégration

- A. Promouvoir l'utilisation du site web auprès des publics cibles;**
- B. Favoriser l'intégration du site web aux autres sites web du gouvernement et de la société civile.**